



N°	07	2018
----	----	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an 2018, le 5 février 2018 à 20 heures,
Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis à la salle annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Martine MILLOT.

Absence de quorum lors de la réunion du 28 janvier 2018 régulièrement convoqué le 24 janvier 2018

Date de la 2^{ème} convocation : 30 janvier 2018
Nombre de conseillers en exercice : 19
Membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : /
Nombre de votants : 10

PRESENTS : MMES Martine MILLOT, Mélanie BRANCOURT, Solène WAWROWSKI, Marie-Anne BREMONT, Catherine GRENIER, MM Jean-François LAKOMY, Gérard LAMBERT, Alain PAUPHILET, Jean-Pierre DRALET, Joël CHANTEREAUX,

ABSENTS EXCUSES : M Kévin LARCHER

ABSENTS : MMES Aurélie DUPORT, Maryvonne GODART, Corinne PEIGNOT, MM, Michel VEGAS, Pierre-Marie DELABORDE, Gilles FORT, Yannick PILLARD, Thierry GALLAND

POUVOIR : /

Mme Catherine GRENIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : demande de subvention DETR : création d'une réserve souple de 120 m³ dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie

Mme le Maire rappelle les obligations relatives à la défense extérieure contre l'incendie.

Elle évoque la réflexion menée initialement sur la création d'un poteau incendie qui a évolué vers la création d'une réserve souple. Elle indique la possibilité de solliciter des aides dans le cadre de la DETR pour la création de cette réserve souple de 120 m³, chemin du Mez Deu dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur Jean-François LAKOMY fait un bilan de notre défense incendie et rappelle que cette dernière fait parti des pouvoirs de police du maire. Le maire doit s'assurer de l'existence suffisante en eau par rapport aux risques.

Le montant des travaux est évalué à 26 853,62 € HT.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter des fonds au titre de la DTER 2018 dont le plan de financement est joint en annexe, pour la création d'une réserve souple de 120 m³ pour la défense extérieure contre l'incendie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215104944-20180205-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2018
Publication : 09/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le Maire,

Martine MILLOT

